Bientôt une proposition de loi légalisant la culture du cannabis

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-07-2013 02:00:00

Après l'association rifaine des droits de l'Homme, le groupe parlementaire PAM prépare une proposition de loi pour dépénaliser la culture du cannabis. Sous certaines conditions.

Le groupe parlementaire du PAM prépare une proposition de loi légalisant la culture du cannabis (chanvre indien) à des fins médicales et industrielles. Il faut bien le dire, plusieurs cadres du PAM sont originaires du Rif, là où la culture du cannabis fait florès. Plusieurs ONG de la région ont appelé à plusieurs reprises à cette légalisation du cannabis.

Contacté par menara.ma, Chakib Al Khyari, dirigeant de l'association du Rif des droits de l'Homme, qui a été derrière l'un des initiateurs du débat sur la question a tenu à préciser d'abord que son association avait il y a trois mois à peine soumis au débat public un projet de loi dépénalisant la culture du cannabis et que plusieurs partis politiques ont été sensibilisés à ce sujet. Le PAM a donc saisi l'occasion et préparé une proposition qui si elle passe permettra de régler ce problème.

M. Al Khyari insiste sur le fait que « ce projet, qui représente pour nous un modèle d'un projet de loi pour la légalisation, ne porte pas sur la consommation de cannabis par les particuliers. Nous militons, principalement, sur deux fronts: un front médical et un autre industriel.»

Un prétexte pour pouvoir consommer légalement du cannabis La proposition de loi initiée par le PAM met l'accent sur un certain nombre de garde-fous, notamment le cadre légal concernant l'usage médical du cannabis. Si des gens pensent que ce sera un prétexte pour beaucoup de monde pour pouvoir consommer légalement du cannabis, grâce à de faux certificats médicaux, les initiateurs de la proposition de loi comptent mettre le maximum de garde-fous pour rendre cet éventuel trafic impossible. « Si les procédures que notre groupe propose et qui sont appelées à être renforcées lors du débat parlementaire, on n'aura rien à craindre », nous déclare un député PAM.

Respecter les normes internationales

Volet industrie, là Chakib Al Khyari pense que son association a révélé dans son document que la légalisation du cannabis à des fins industrielles doit se faire dans le respect de normes reconnues au niveau international.

En premier lieu, à des normes décidées par l'Union européenne, entre autres, sur le taux maximal de THC (tétrahydrocannabinol, un hallucinogène) que l'on devrait retrouver dans le chanvre industriel à fibres. Ce taux est actuellement de 0,2%. Les fibres de chanvre se négocient au prix fort sur les marchés internationaux. Le Maroc en sortirait grand gagnant.

Pour rappel, des milliers de personnes vivent dans le Nord du pays de la culture du cannabis et les cultures de substitution que le Maroc avait lancé dans les années 90, avec le soutien des Européens, n'ont pas réussi. Autant tirer profit de manière légale du chanvre.

Menara